Le conseil municipal de BROYE AUBIGNEY MONTSEUGNY s'est réuni le vendredi 05 juin 2026 à 19H00 à la Mairie de Broye-les-Pesmes

Etaient présents : Yves BERTHET, Martine BONNOTTE, Sylvia BOZAN, Daniel CERCLEY, Jean-François CERCLEY, Frédérique GATTEAUT, Marine GILLES, Éric GANDRÉ, Benjamin MIGNEROT, Régis MUZARD, Lucile ROBACK, Stéphanie ROUX, Romuald SAUVAGEOT, Alain SCHATT
Etait absent : ---
Etait absent excusé : Françoise DAY CHAMPAGNAC.
Procuration : Françoise DAY CHAMPAGNAC à Éric GANDRÉ.

Frédérique Gatteaut a été nommée secrétaire.

Deux points supplémentaires doivent être inclus dans l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande, dès le début de la séance, l'autorisation aux membres du conseil de délibérer sur la position présentée ci-dessous. L'assemblée délibérante donne majoritairement son acceptation pour aborder les points suivants :

a) Escalier LAPEYRE:

Suite au passage de l'artisan poseur, les modifications suivantes ont été apportées au dossier
- Ajout d'un poteau de soutien de l'escalier
- Ajout rambarde à l'étage
- Ajout de la main-d'œuvre complémentaire

Le nouveau devis de l'Ets LAPEYRE intégrant ces éléments s'élève à 6645,87 EUR TTC

Ce nouveau devis est approuvé à l'unanimité.

b) Abrogation de la délibération du 09 octobre 2024 concernant le reclassement réseau voirie – rue haute à Montseugny :

Mr le Maire rappelle que, par délibération en date du 09 octobre 2024, le conseil municipal a procédé au classement d'une nouvelle voie dans le domaine public communal, pour une longueur de 100 mètres.
Après réexamen du dossier et vérification des caractéristiques de la voie concernée, nommée la « rue Haute » à Montseugny, il apparaît que la longueur effectivement réalisée et destinée à être intégrée au réseau de voirie communale est de 53 mètres. La délibération précitée reposant sur une longueur erronée, il convient de l'abroger afin de procéder à l'adoption d'une nouvelle délibération prenant en compte les caractéristiques exactes de la voie. Le conseil municipal, décide à l'unanimité d'abroger la délibération du 09 octobre 2024 relative au classement de cette voie dans le réseau de voirie communale et autorise la prise d'une nouvelle délibération portant classement de ladite voie sur une longueur de 53 mètres.

1/ Vote des subventions pour les associations :

Mr le Maire énumère les dernières subventions attribuées sur l'année 2025 ainsi que les demandes reçues pour l'année 2026. Mr le Maire explique que la commune soutient les associations en raison de leur contribution à la vie locale, au lien social et à l'animation dans nos 3 villages. Le montant des subventions est fixé en fonction des moyens consacrés à l'aide à la vie associative. La municipalité n'est pas insensible à l'engagement des bénévoles et souhaite accompagner leurs actions au bénéfice des habitants.
Après délibération, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer les subventions suivantes pour cette année :

Association patrimoine BAM : 500 €
Association Festibam : 500 €
Amitié comtoise : 500 €

Club des anciens : 100 €
Association GENE : 50 €
Souvenir Français : 50 €
ADMR : 50 €
Club de foot de Pesmes US Val de Pesmes : 50 €
Association sportive du Collège de Pesmes : 50 €.
Concernant le Comité des fêtes d'Aubigney, une subvention de 200 € est accordée par 8 voix pour et 2 voix contre et 5 abstentions

2/ Ouverture de poste de rédacteur à 12h00 ;

Mr le Maire explique qu'à l'origine, le poste de Mme Rietmann était prévu pour une durée de 12h00 hebdomadaire et relevait du cadre d'emploi des adjoints administratifs. A la suite du départ de l'ancienne comptable, Mme Rietmann a accepté d'assurer son remplacement. Toutefois, compte tenu des heures qu'elle effectuait déjà sur un autre poste, il lui était impossible d'assurer l'intégralité du quota horaire. Son recrutement a donc été effectué sur une quotité de 7h00 par semaine.

Compte tenu de l'accroissement de la charge de travail liée à ses missions, des besoins du service et de sa nouvelle disponibilité à compter du 1er août 2026, il est proposé de porter sa durée hebdomadaire de travail à 12 heures, conformément à la quotité initialement prévue.

Par ailleurs, le poste actuellement crée dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs n'est plus en adéquation avec le grade de rédacteur territorial détenu par Madame RIETMANN.
Afin de régulariser cette situation et de mettre en conformité l'emploi avec le grade de l'agent, il est proposé :

- De créer un poste de rédacteur territorial à raison de 12 heures hebdomadaires à compter du 1er août 2026
- De supprimer ultérieurement le poste d'adjoint administratif principal, après accomplissement des formalités réglementaires nécessaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité ces dispositions

3/ Travaux sylvicoles :

Comme chaque année, l'ONF a présenté un programme des travaux sylvicoles.
En raison du retard accumulé dans les opérations de plantation au cours de ces dernières années, la proposition de l'ONF s'élève à 157 631,58 € HT.
Un devis de l'EURL CUNY TRAVAUX FORESTIERS a été également présenté pour des prestations similaires, d'un montant de 103 890,30 € HT.
Certains travaux n'étant pas jugés urgents, ils peuvent être différés.
Mr le Maire propose de retenir l'EURL CUNY pour une prestation Travaux sylvicoles pour un montant de 81 496,60 € HT
Cette dépense est à rapprocher d'une prévision de recettes issues des ventes de bois estimées à 114 500 €.

Après délibération, Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le devis présenté.

4/ Questions diverses :

Aucune question diverse n'a été portée à l'ordre du jour

Le Maire,
Yves BERTHET

MAIRIE DE BROYE AUBIGNEY MONTS (Haute-Saône)

La séance est levée à 20 h